



BUREAU DU 7 JUIN 2023				
DÉLIBÉRATION N°	B2023	06	07	06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20230607-B2023_06_07_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- Date d'envoi de la convocation : 31 mai 2023
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents : 14
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 3
- Nb de membres absents et excusés : 9

DOMAINE ET PATRIMOINE CESSION DE BENNES AMOVIBLES POUR BRAS HYDRAULIQUE AUTORISATION

Le quorum constaté,

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Dans le cadre du renouvellement de ses équipements de stockage et de transfert des déchets, le SMÉDAR souhaite vendre des lots de bennes amovibles pour bras hydraulique dont il n'a plus l'utilité.

Type de matériel	Volume	Nombre de bennes	Prix de vente estimé
Bennes amovibles pour hydraulique (bennes ouvertes)	10 m3	2	1 200,00 € nets/benne
Bennes amovibles pour hydraulique (bennes ouvertes)	30 m3	12	2 000,00 € nets/benne

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – D'autoriser la cession de ces bennes amovibles à l'acquéreur qui aura présenté la meilleure offre de rachat.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	17	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ